

Envoi : 23/06/2020

Réception par le Préfet : 23/06/2020

Publication : 26/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-3-1-4

Séance du vendredi 19 juin 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au vote du budget primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-5-1-1 du 6 décembre 2019 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du départ de la Présidente de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote.

Approuve le rapport relatif au compte administratif 2019, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Arrête le compte administratif 2019, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 84 552 232,71 €, dont 82 212 984,47 € pour le budget principal, 1 291 762,83 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 1 047 485,41 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Energie,
- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.